

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 25 juin 2025

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : 36
Nombre de représentés : 6
Nombre d'absents : 22

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE VINGT CINQ JUIN à 13 h 30,
le Conseil Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port,
en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la
présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2025_064_CC_39
Désignation d'un représentant titulaire et
d'un représentant suppléant au sein de la
Commission Départementale des Espaces
Sites et Itinéraires (CDESI)

Nombre de votants : 40

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
19 juin 2025

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
02/07/2025

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE -
M. Alexis POININ-COULIN - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline
CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - M. Irchad
OMARJEE - M. Julius METANIRE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-
CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme
Mireille MOREL-COIANIZ - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-
Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - M. Yann CRIGHTON - Mme Vanessa
MIRANVILLE - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Marie-Josée
MUSSARD-POLEYA - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - M.
Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - Mme
Brigitte LAURESTANT - M. Fayzal AHMED-VALI - Mme Danila BEGUE - M.
Bruno DOMEN - M. Pierre Henri GUINET - M. Philippe LUCAS - M. Jacky
CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M.
Christophe DAMBREVILLE - M. Jean MARCEAU

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIAN - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Guylain
MOUTAMA-CHEDIAPIN - Madame Martine GAZE - M. Alain BENARD - Mme
Lucie PAULA - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON - M. Gilles
HUBERT - Mme Amandine TAVEL - M. Maxime FROMENTIN - M. Philippe
ROBERT - Mme Florence HOAREAU - Mme Catherine GOSSARD - Mme Marie
ALEXANDRE - Mme Brigitte DALLY - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick
BADAT - Mme Armande PERMALNAICK - M. Jean François NATIVEL - M.
Houssamoudine AHMED - Mme Audrey FONTAINE

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Suzelle
BOUCHER procuration à Mme Laetitia LEBRETON - Mme Virginie SALLE
procuration à Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR
procuration à Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Olivier HOARAU
procuration à Mme Annick LE TOULLEC - Mme Jocelyne JANNIN procuration à M.
Daniel PAUSE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUIN 2025

AFFAIRE N°2025 064 CC 39 : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRÉSENTANT SUPPLÉANT AU SEIN DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES ESPACES SITES ET ITINÉRAIRES (CDESI)

Le Président de séance expose :

Contexte

L'Île de La Réunion, est une terre naturellement propice à la pratique des activités de loisirs nature. Plus de 500 000 Réunionnais déclarent en pratiquer, allant de la promenade à la performance. Ces activités captent aussi une large part des 500 000 touristes extérieurs annuels.

Le Territoire de l'Ouest de par sa richesse bénéficie de plusieurs sites attractifs faisant rayonner l'Île de La Réunion. Dans une démarche de développement d'un tourisme durable pour notre territoire, conforter les espaces, sites et itinéraires de pratiques de sports de nature est un enjeu important pour le développement de ces filières et les niches d'attractivités touristiques sur l'ensemble des communes.

La pratique sportive et de loisirs en milieu naturel joue également un rôle social majeur à la Réunion. Elle répond en effet à des enjeux multiples (éducatifs, sociaux, touristiques, économiques, santé, ...) et appelle à la conduite d'une politique publique qui garantit un accès sécurisé aux sites de pratique pour le plus grand nombre, dans le respect des milieux naturels, des autres pratiquants et des autres usagers de la nature.

I/ Le rôle et les missions de la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires

La Loi sur le sport du 6 juillet 2000, modifiée par la loi du 9 décembre 2004 (art. L311-3 du code du sport) et non remise en cause par la loi NOTRe, confie au Département le développement maîtrisé des sports de nature.

Conformément au Code du Sport (articles R311-1, R311-2 et R311-3) la compétence appartient au Conseil Départemental pour créer et animer la Commission des espaces, sites et itinéraires (CDESI), et en définir la composition de ses membres.

A cet effet, l'assemblée départementale a voté le 28 juin 2013, la mise en place de la CDESI, qui constitue un outil de concertation et de gestion des sports de nature et de leurs lieux de pratiques dans les espaces naturels sur tout le territoire de La Réunion.

La CDESI est également un organe consultatif et expert qui permet une coordination de la gouvernance des sports et loisirs de nature. Elle exerce les missions suivantes :

- La coordination, l'impulsion, et la mise en place d'actions dans le domaine des sports de nature.
- Le recensement des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature en intégrant le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées. (PDIPR).
- La consultation et la conciliation des différents catégories d'usagers des espace naturels.
- L'examen des propositions faite pour pérenniser, sauvegarder, valoriser, développer, les Espaces Site et Itinéraires (ESI).
- La mise en place des relations contractuelles entre les propriétaires, les gestionnaires, et les exploitants des espaces naturels

- Proposer les conventions relatives à ce plan afin de garantir la pérennité des sites de loisirs de nature et des sentiers de randonnées pédestres, équestres et VTT.
- L'aide à l'expertise dans les nouveaux espaces, sites et itinéraires et leur promotion via notamment des nouvelles formations si besoins.

La CDESI élabore et propose le Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) relatifs aux sports de nature, et concourt à sa mise en œuvre.

Elle propose au Conseil Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires à inscrire au PDESI, un programme pluriannuel d'actions, ainsi que les modalités financières et les différents contributeurs (collectivités, agence nationale du sport, fonds européens, agence française de développement ...) visant à valoriser ces ESI.

La CDESI est consultée sur toute modification du PDESI, ainsi que sur tout projet d'aménagement ou mesure de protection des espaces naturels, susceptibles d'avoir une incidence sur l'exercice des sports de nature dans les ESI inscrits à ce plan.

La proposition de règlement intérieur en cours d'élaboration (voir annexe 1) sera soumise à la validation de la CDESI.

II/ La composition de la CDESI

Placée sous l'autorité du Président du Conseil Départemental, la CDESI est composée de représentants du monde sportif (ligues et comités, associations sportives), des groupements professionnels, des associations agréées de protection de l'environnement, d'élus locaux et de l'Etat.

Trois collèges sont proposés et présentés ci-après. Le nombre de représentants par collège et par organisme reste à valider définitivement par la CDESI dans ses premières instances.

- un « Collège des institutionnels »

Ce collège réunit des représentants des collectivités et services de l'Etat : le Département de La Réunion, la Région Réunion, les intercommunalités et les représentants de l'Etat (Préfet de La Réunion, DRAJES, DMSOI, CREPS, PGHM), le Comité Réunionnais du Tourisme.

- un « Collège Environnement »

Ce collège est composé d'un représentant de la Direction du tourisme et espaces naturel du Département, de cinq représentants naturalistes et environnementalistes (██████████ ██████████ DEAL, l'OFB), de gestionnaires fonciers (Parc National de La Réunion, l'Office National des Forêts, la réserve Marine, La Chambre d'Agriculture, le Conservatoire du Littoral).

- un « Collège des professionnels du sport »

Ce collège est composé de représentants de ligues et comités, de professionnels des activités de pleine nature, d'organisateur d'évènements.

Pour remplir ses différentes missions et éclairer les décisions, un Groupe Technique d'Appui (GTA) est également instauré. Ce comité technique peut faire appel, en fonction de ses réflexions, à des personnes qualifiées.

III/ Le rôle du Territoire de l'Ouest dans la CDESI

Sur proposition du Conseil Départemental, les 5 intercommunalités de La Réunion sont identifiées pour siéger au Collège des institutionnels, afin de relayer les enjeux de leur territoire et faire le lien avec les communes.

Ainsi, il est proposé de désigner deux représentants élus du Territoire de l'Ouest pour siéger au sein de la CDESI, un titulaire et un suppléant.

Le Territoire de l'Ouest est également représenté au sein du Groupe Technique d'Appui (GTA) par un représentant de la Direction Tourisme et Culture.

La liste des membres d'ores et déjà désignés pour siéger de la CDESI est présentée en annexe 2.

La participation du Territoire de l'Ouest à la CDESI donne l'occasion de travailler en concertation avec l'ensemble des partenaires de l'Ouest afin d'aboutir à une vision transversale et partagée des pratiques et des usages sur notre territoire.

Les sports et loisirs de nature sont essentiels dans la stratégie de développement d'un tourisme durable pour notre territoire. Il s'agira de défendre et d'assurer dans le cadre de ces instances départementales, le développement et la sécurisation des espaces, sites et itinéraires des pratiques de sports de nature (randonnée pédestre, le VTT, la plongée, le parapente, l'escalade, etc.) sur notre territoire.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 28/05/2025.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ (PAR 0 ABSTENTION(S), 2 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- DÉSIGNER Monsieur Jean-Philippe MARIE-LOUISE pour représenter le Territoire de l'Ouest à la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI) en qualité de titulaire.

- DÉSIGNER Monsieur Daniel PAUSE pour représenter le Territoire de l'Ouest à la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI) en qualité de suppléant.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président